

22/10 – 27 mars 2017

Budget primitif 2017 La Poste

Le rapporteur,

➤ présente le projet de budget annexe 2017 du bureau de poste.

Ce projet de budget a fait l'objet d'une analyse lors de la « commission des finances » du 2 mars 2017.

***Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriale ;*

***Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe de la Poste ;*

***Considérant** l'avis favorable émis par la commission des Finances », lors de sa réunion du 2 mars 2017 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte:

le budget annexe 2017 du bureau de la poste ;

Autorise:

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.